



# Fonds pour l'environnement mondial

## Résumé du document GEF/C.35/7

### Programme de travail

#### Décision recommandée au Conseil

Ayant examiné le projet de programme de travail présenté sous la cote GEF/C.35/7, le Conseil approuve un programme composé de \_\_\_\_\_ projets et agréé le concept et les objectifs de \_\_\_\_\_ plateformes-cadres, sous réserve des observations formulées pendant la réunion et des remarques complémentaires susceptibles d'être présentées au Secrétariat d'ici le 8 juillet 2009.

Le programme de travail approuvé se compose de \_\_\_\_\_ fiches d'identité de projets indépendants (FIP) et de \_\_\_\_\_ plateformes-cadres composées de \_\_\_\_\_ FIP, comme suit :

[Liste des FIP de projets indépendants et des FIP rattachées aux plateformes-cadres qu'aura approuvées le Conseil]

Le Conseil demande que les projets devant être financés à l'avenir au titre des plateformes-cadres suivantes, dont il approuve les objectifs, soient inscrits aux programmes de travail soumis à son approbation :

[Liste des plateformes-cadres approuvées dans le cadre du programme de travail]

S'agissant des FIP approuvées au titre de ce programme de travail – projets indépendants ou rattachés à l'une des plateformes-cadres – le Conseil prie le Secrétariat de prendre des dispositions pour que ses membres reçoivent le texte définitif des descriptifs de projet soumis à l'agrément de la DG. Les membres du Conseil ont quatre semaines pour communiquer leurs réserves éventuelles à la DG, avant que celle-ci agréé le descriptif et le soumette à l'aval de l'Entité d'exécution concernée.

## RÉSUMÉ ANALYTYQUE

1. Il s'agit du onzième programme de travail soumis à l'examen et à l'approbation du Conseil depuis que FEM-4 a démarré et que le Dispositif d'allocation des ressources est entré en vigueur pour les domaines d'intervention « diversité biologique » et « changements climatiques ». La note d'accompagnement du programme de travail précise comment les projets proposés s'articulent avec les objectifs stratégiques, favorisent la cohésion des programmes et contribuent collectivement aux stratégies approuvées du FEM.
2. Le projet de programme de travail se compose de trois nouvelles plateformes-cadres et d'un total de 60 nouveaux projets de grande envergure, accompagnés de FIP, pour un financement total du FEM atteignant 226,21 millions de dollars (voir l'annexe A pour les données financières détaillées par projet). Ces projets s'accompagnent en outre d'une demande d'allocations pour frais de 22,63 millions de dollars pour permettre aux Entités d'exécution du FEM de couvrir les coûts de gestion des projets, ce qui porte à 248, 84 millions de dollars le montant à financer à partir de la Caisse du FEM.
3. Au moment où ce programme de travail a été arrêté, le Secrétariat du FEM avait été saisi d'un certain nombre de FIP pour lesquelles le financement nécessaire était supérieur aux ressources disponibles. Ces FIP ont été mises en attente jusqu'à la mobilisation de nouveaux financements.
4. Sur les 60 FIP présentées dans ce programme de travail, 32 correspondent à des projets indépendants et 28 sont des projets rattachés à onze plateformes-cadres, dont huit anciennes et trois nouvelles. Ce programme de travail s'inscrit dans la tendance à présenter davantage de plateformes-cadres, accompagnées de projets s'y rattachant. En 2009, une étude des plateformes-cadres approuvées sera réalisée pour dégager les enseignements à tirer de cette formule, faire une évaluation préliminaire de la performance des projets se rattachant à ces plateformes-cadres par opposition aux projets indépendants, et permettre au Conseil d'y apporter les aménagements nécessaires pour FEM-5. Le quatrième bilan global présentera également des conclusions et éventuellement des recommandations sur l'expérience des plateformes-cadres dans les différents domaines d'intervention du FEM.